

Le Bonnet Rouge

DIRECTION & PUBLICITE
14, rue Drouot (Paris 9)
Téléph. : CENTRAL 60-70

Quotidien Republicain du soir
5 centimes - PARIS ET DEPARTEMENTS - 5 centimes

REDACTION & ADMINISTRATION
142, rue Montmartre (Paris 2)
Téléph. : CENTRAL 80-68

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Etranger 32 fr.
Les abonnements pour 6 mois sont reçus

DIRECTEUR :

Miguel ALMEREYDA

Pour la Publicité s'adresser à la Direction
14, rue Drouot, Paris (9)

Les Demi-Ministres

Le Sous-secrétaire d'Etat du Soldat

Nous avons publié dans notre numéro du 21 septembre, l'idée d'un homme qui occupe au sein même d'un des organismes les plus importants, d'un homme qui a une place importante, d'un homme par conséquent placé pour parler avec autorité et compétence.

Quelques polémiques se sont déjà instituées autour des « Demi-Ministres » et un courant d'opinion se dessine qui ne pourra que s'accroître dans le sens d'une pleine autorité à eux dévolue.

Dans notre article précédent, nous préconisions la création d'un sous-secrétaire d'Etat « du soldat » et cette idée commençait à prendre forme. M. Combarès-Morel, dans l'Humanité annonce qu'il reprend à son compte.

Il nous permet de préciser notre pensée ?

A l'heure actuelle il y a sur le territoire national deux zones bien délimitées : la zone des armées et la zone de l'intérieur.

La première est placée sous l'autorité exclusive du général commandant en chef et la seconde sous celle du ministre de la Guerre.

Et qu'on ne croie pas que ce n'est là qu'une division purement administrative. Pour souligner d'un seul exemple l'importance de la démarcation, il suffit de noter que le sous-secrétaire d'Etat de la Santé Militaire voit tous ses pouvoirs expirer au seuil même de la zone des armées. Par là, son efficacité, se trouve amputée de moitié et il est moins encore que demi-ministre, il est demi-sous-secrétaire d'Etat.

Or, il faut se rendre compte que l'état de guerre prolongé que nous subissons a fait surgir chaque jour des questions à résoudre. Et chaque ministre et chaque sous-secrétaire d'Etat a tout un organisme inférieur appelé à résoudre les mille interventions précises de son cabinet ministériel.

Les circulaires impératives, les lois toutes sèches, les décrets tranchants doivent être interprétés, humanisés, assouplis. Ce sont donc chaque jour des interventions ministérielles dans la zone de l'intérieur. Ces interventions constituent l'administration du pays au sens le plus noble et le plus nécessaire du mot et elles sont d'autant plus nombreuses que les circonstances sont plus difficiles. A moins d'y avoir été professionnellement mêlé on peut difficilement imaginer par exemple les difficultés d'interprétation auxquelles peuvent donner lieu les textes qui paraissent si simples relatifs aux allocations militaires.

Tout ceci pour l'intérieur. Dans la zone des armées au contraire, aucune intervention municipale, préfectorale ou industrielle n'est admise. Le général commandant en chef est comme enfermé dans une citadelle, il a été posé au début de la guerre le principe, excellent en soi, mais qui, dans la pratique, crée une situation intolérable, qu'il n'y a aucune intervention d'aucune sorte admise auprès du G. G.

Et alors que des soldats de la zone des armées veulent se faire connaître comme susceptibles de rendre des services professionnels quelconques : ébénistes pour l'aviation, dentistes pour le service de santé, chimistes pour les explosifs, métallurgistes pour les munitions, artistes pour le camouflage, linguistes en vue d'être interprètes, chauffeurs pour le conduite des autos, mineurs, soudeurs de fer, soudeurs, réparateurs de machines aratoires, électriciens, spécialistes, ingénieurs des plus hautes écoles, dessinateurs cartographes, inventeurs, — tous ces soldats dont on peut avoir à l'intérieur le plus pressant besoin doivent pour se faire connaître s'adresser à leurs supérieurs, par la voie hiérarchique.

Pour qui voit la réalité quotidienne et la vie d'une armée en campagne, il est évident que la plupart de ces révélations de spécialistes n'arrivent pas aux services intéressés. Voit-on toutes ces demandes remises au sergent-major qui les fait suivre au capitaine, au commandant, au colonel, etc., etc., et suppose-t-on qu'elles ne sont pas arrivées en route ? Mais, seraient-elles transmises avec diligence et complaisance, il manque à tout le moins que beaucoup de spécialistes ignorent qu'ils pourraient, qu'ils devraient se révéler.

Voilà donc des exemples ? Il a été institué des permissions. Qui peut dire qu'il n'y a ni arbitraire ni injustice dans leur répartition ? Il a été institué des congés agricoles. Sont-ils légitimement répartis ? Il a été décidé que des pères de famille remplissant certaines conditions bénéficiaient de certains avantages. Est-ce toujours le cas ? Il a été établi des règles pour les allocations industrielles et stipulées des exceptions qui y sont apportées visant les hommes considérés comme « indispensables » par leurs chefs de corps. Peut-on garantir qu'un objet complexe, il n'y a ni abus, ni erreur ?

Il y a aussi une série de missions qui ressortissent à des services différents, à des autorités d'origines diverses. Elles ne peuvent toutes être tranchées suivant des règles claires, simples et générales, parce qu'elles se heurtent trop souvent à des cas particuliers. Elles reçoivent suivant les régions et les autorités des réponses parfois contradictoires.

Rien bien ! supposons maintenant qu'il y ait au sein des armées, non pas certes ce qui pourrait être proposé, des sortes de commissaires, mandataires et délégués du Parlement, non, nous ne voulons pas la création de pouvoirs. Il ne peut être question d'introduire une autorité coercitive.

Les exploits des Alliés continuent

Les avions anglais ont détruit cinq trains et incendié un dépôt de munitions

A la veille d'évènements nouveaux

Londres, 1^{er} octobre. — Communiqué du maréchal French (1 h. 10 soir) : Le 29 septembre, l'ennemi a fait plusieurs attaques contre nos positions au nord-ouest de Hulluch. Un combat sévère a continué toute la journée ; nous avons maintenu nos positions excepté à l'extrême gauche où l'ennemi a gagné environ 150 mètres de tranchées.

Nos positions sont fermement consolidées et les contre-attaques ennemies sont à présent plus faibles.

Dans l'après-midi du 29 septembre, près de Hoog, l'ennemi a fait exploser une mine au-dessus de nos tranchées au sud de la route de Menin prenant pied dans notre première ligne. Par une contre-attaque opérée le 30, nous avons regagné la tranchée perdue, sans une petite partie.

Aujourd'hui 1^{er} octobre, aucun changement n'est produit dans la situation de notre front.

Pendant la dernière semaine, nous avons été très actifs. Dix-sept combats ont été livrés ; dans quinze d'entre eux, les appareils britanniques ont le dessus. Hier, un appareil allemand a été descendu dans nos lignes.

Nous avons fait des attaques contre les voies ferrées dans la zone ennemie. Nous savons que les voies principales ont été endommagées en quinze endroits ; cinq trains, peut-être six, ont été détruits partiellement. Le dépôt des machines à Valenciennes a été incendié et l'organisation des chemins de fer allemands a été considérablement gênée.

Le but n'a rien d'impossible, mais une préparation plus considérable de l'attaque est nécessaire. Si un bombardement de 70 heures n'est pas suffisant, on multipliera le nombre d'heures par dix, par vingt si cela est nécessaire. Si vingt obus par mètre carré de tranchées ennemies ne font qu'un vide incomplet, on doublera.

Mais notre offensive n'est pas brisée ; s'en fait. L'œuvre commencée sera achevée et parachève.

Tandis que sur tout le front, l'attaque générale se prépare, en Artois et en Champagne, nos troupes héroïques élargissent pied le terrain reconquis. Sur les mêmes fronts sans doute, et sur d'autres aussi, peut-être, s'abattra bientôt la seconde rafale de fer et de feu.

Il nous faut ici répéter ce que nous avons dit hier : la menace des Alliés n'est pas limitée à deux secteurs du front ; elle est sur tous les points. Cet état d'expectative prolonge l'ennemi et change le point de ses lignes constitue un très gros avantage pour les Alliés. Il a pour effet d'immobiliser les effectifs actifs et de limiter le jeu des réserves.

Toute l'initiative est donc de notre côté ; nous verrons prochainement de quelle façon nous généraliserons l'emploi de ce immense avantage.

R. Lecointre-Patin.

COMMUNIQUE OFFICIEL

TROIS HEURES
En Artois, l'artillerie ennemie a très violemment bombardé nos positions à l'est de Souchez. Nous avons cependant sensiblement progressé de tranchée à tranchée sur les auteurs de La Folie.

En Champagne, les Allemands ont canonné au cours de la nuit nos nouvelles lignes à l'épave de Volongrange et à l'est de la Ferme Mavrin. Nos troupes ont tenu un élément important des positions de l'ennemi qui formaient saillant sur la ligne actuelle au nord de Mesnil.

En Lorraine, des reconnaissances allemandes ont attaqué deux de nos postes près de Moncel et de Sorvillotte. Elles ont été repoussées et poursuivies jusqu'au retour dans leurs lignes.

Mais calme sur le reste du front.

Nos escadrons ont lancé un très grand nombre de projectiles sur les gares et voies ferrées en arrière du front ennemi notamment sur la bifurcation de Guignicourt à Amfontaine.

Nos avions-canon ont effectué de nuit un bombardement des lignes allemandes.

Au Conseil d'Etat

M. Charles Wurtz, maître des requêtes au Conseil d'Etat, a été nommé Conseiller d'Etat en remplacement de M. Châtel, élu au début de la guerre dans sa villa, près de Mulhouse, à la suite du bombardement. Ses usines n'ont continué pas moins leurs travaux. A la suite de nombreux bombardements aériens par des avions français, les usines de Bourzwiller furent transférées à Fribourg-en-Brisgau. Le commandement des armées allemandes, désireux de reconnaître les services rendus par la maison « Aviatic » nomma son directeur actuel, M. Spengler, un ancien contremaître de l'établissement « docteur honoris causa » de l'Université de Fribourg. Ce fut beaucoup d'honneur pour l'ancien contremaître.

Aussi la surprise est-elle grande en apprenant, d'apprendre que le « docteur honoris causa » de l'Université de Fribourg « vient d'être arrêté pour un motif que l'on ignore encore. Quelques jours avant son arrestation, ses établissements avaient encore souscrit pour 500.000 marks l'emprunt allemand ?

Chez nos ennemis

Le directeur de la Société « Aviatic » arrêté

Les réquisitions d'alcool et les Bouilleurs de cru

On sait que l'autorité militaire a, ces temps derniers réquisitionné tous les stocks d'alcool existants, aussi bien chez les distillateurs que chez les négociants. De ce fait, le commerce des boissons tout entier — déjà bien atteint par des mesures qui ne sont pas toujours ni très justifiées, ni très opérantes — a subi des pertes considérables et se trouve paralysé.

A la suite des démarches faites par les syndicats intéressés, le service des Forges, qui avait procédé à ces réquisitions en vue de la fabrication des poudres, a reconnu que ses services avaient à tort réquisitionné l'alcool de bouche. Il a, en conséquence, déclaré qu'il était disposé à rendre cette catégorie de produits.

Malheureusement, l'Intendance est intervenue et, à son tour, mis l'embargo sur les alcools de bouche rendus libres par la décision du service des Forges.

On comprend très bien dans tous les milieux que l'autorité militaire ait besoin de tout l'alcool disponible pour la fabrication des poudres destinées à la défense nationale.

Mais ce que l'on comprend moins, c'est qu'alors qu'on réquisitionne tous les alcools appartenant aux négociants ou aux distillateurs et que l'Etat se livre à l'étranger à des achats, très onéreux en raison des droits de douane, — payables en or — il néglige de mettre la main sur les quantités considérables d'alcool amassé chez les bouilleurs de cru.

Rien que pour la Normandie, on peut dire, sans crainte d'être démenti, qu'on trouverait aisément chez les bouilleurs près de 500.000 hectolitres d'alcool.

Qu'attend l'Etat pour s'emparer de ces produits qui, quoiqu'ils puissent être certains, peuvent aisément être dénaturés et utilisés pour la fabrication des poudres ?

Pourquoi, d'un autre côté, les antialcooliques, les tempérants ne saisissent-ils pas cette occasion de retirer aux paysans les moyens de s'enivrer à jet continu ?

La réquisition des alcools des bouilleurs aurait, en effet, ce quadruple avantage : 1. Mettre à bon compte à la disposition de l'Etat tous les alcools dont il a besoin ; 2. Faire cesser la cause réelle de l'alcoolisme ; 3. Ne pas troubler le commerce des boissons et recueillir de ce fait les bénéfices que l'alcool de bouche rapporte à l'Etat ; 4. Enfin rendre facile, au lendemain même du vote du projet Ribot, — s'il est voté, — son application en ce qui concerne les bouilleurs.

Ainsi l'Etat, suivant la formule spirituelle du Courrier Vinicole, « qui revient la paternité de l'idée, ferait d'une pierre quatre coups.

On ne réussit pas tous les jours de pareils coups.

Au Seuil de la Réhabilitation

GRACE POUR ETCHEVERRY !

Signez la Pétition du « Bonnet Rouge »

Nous avons reçu la lettre suivante :
Paris, le 29 septembre.

Mon confrère,
Je ne proteste jamais contre les iniquités ; elles sont trop. Je défends mal les innocents parce que toute innocence est incertaine. Mais je signe avec ardeur la pétition pour Monsieur Etcheverry, parce que — à l'heure qui sonne sur le cadran des mondes — le patriotisme actif et sincère efface le passé et ouvre les portes sublimes de l'avenir.

JEAN DE BONNEFON.

Il est des hommes qui se sont conduits en héros dans la guerre actuelle ; des hommes dont le nom est synonyme d'audace et de vaillance ; des hommes que l'on retrouve à chaque fait d'armes, des hommes qui ont accompli des actes prodigieux de courage ; des hommes, enfin, qui ont laissé un peu de leur peau et de leur sang sur tous les champs de bataille d'Artois et de Champagne.

Ce sont les légionnaires. Au premier rang, bravant la mitraille avec joie, se lançant ardemment dans la mêlée en narguant la mort, les hors-la-loi de la Société se distinguent par leur fougue et par leur intrépidité.

Le cas Etcheverry n'est pas un cas exceptionnel. Nombreux sont, en effet, les héros évadés qui, pour échapper, avec leur sang, les souffrances de la guerre, ont pris place, au début de la guerre, dans la Légion étrangère.

En prenant la défense d'Etcheverry, nous avons pris en main la cause de tous ces braves héros.

Etcheverry, surtout, sans oublier les autres, mérite une mesure de clémence qui sera une mesure de justice.

Etcheverry — il faut le rappeler — est

garde dans l'intention de prendre une part active au commandement de l'armée bulgare.

Cette action est tout à fait analogue à celle entreprise par les Allemands en Turquie l'année dernière, alors que des officiers allemands ont obligé la Turquie à engager contre la Russie une attaque injustifiée.

Ces informations sont considérées comme ayant le caractère de la plus grande gravité, étant donné que les puissances alliées se sentent dans l'obligation de donner leur appui aux Etats menacés par de tels agissements en Bulgarie.

LE GENERAL SAVOF
AU Q. C. ALLEMAND

Londres, 2 octobre. — On apprend, de source diplomatique, que la déclaration officielle faite au sujet de la Bulgarie par le général Savof n'a causé à Sofia aucun surprise. On a, d'autre part, reçu à Londres, une information d'après laquelle le général Savof était parti pour le quartier général allemand.

La légation de Bulgarie déclare n'avoir reçu de Sofia aucun nouveau.

La Médaille commémorative pour les Réformés N° 2

Jeudi dernier, M. le Ministre de la Guerre a déposé sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi qui sera accueilli par tous avec une vive joie ; il n'y a à cela aucun doute : c'est le projet qui décide la création d'une médaille commémorative de la campagne contre l'Allemagne ! A juste titre, celle-ci sera attribuée, de suite aux réformés et aux réformés n. 1 qui bénéficieront, en outre, d'un insigne spécial. Mais, hélas ! cette fois encore, les réformés n. 2 ont été oubliés par le projet ministériel ; or, il n'est pas possible que cela soit ; et pour des raisons nombreuses que je vais dire, je suis certain que la Commission de l'Armée, acceptant les amendements Bachimont-Peyroux, s'empresse de réparer ce qui n'a été qu'une omission avant même que le projet ne vienne en discussion devant le Parlement, pour employer la formule classique.

En effet, si la grande majorité des réformés n. 1 a été blessée « au feu », il n'est pas douteux, toutefois, que bon nombre d'entre eux n'aient pas été blessés aussi glorieusement, j'ai dit ceux-là qui ont été réformés à la suite d'un accident survenu en service commandé, soit sur le front, soit même à l'intérieur ; or, le projet est clair, ils recevront immédiatement, eux aussi, comme les premiers (et ce n'est d'ailleurs que justice), la médaille de gloire !

Mais il est indiscutable, il est certain que, parmi les réformés n. 2, beaucoup ont été réformés parce qu'ils ont contracté une maladie sur le front, après un séjour de six huit, dix mois aux tranchées de première ligne, au cours duquel ils ont vaillamment combattu, remplissant héroïquement leur devoir. Dès lors, c'est parce que leur sort serait d'être tombés victimes d'une fièvre typhoïde, d'une pleurésie, d'une affection des reins ou du cœur au lieu d'y avoir été frappés par une balle ennemie, ou bien même d'y

avoir été victimes d'un quelconque accident, qu'ils se verraient refuser la médaille commémorative et de l'insigne spécial ? Non, ce n'est évidemment pas possible. Ce serait là, pour qu'elle puisse être commise, une trop monstrueuse injustice ; elle ne le sera pas. A des réformés n. 1 ou n. 2, on doit, le pays doit un égal respect, une égale reconnaissance profonde. Les représentants leur témoignent, sous de telles circonstances, une attention, une sollicitude, une reconnaissance, une reconnaissance, c'est le courage ; or, les uns et les autres en ont tous donné la même preuve sur nos champs de bataille.

Puis, oublierait-on que, de ces héros obscurs, — appelés à juste titre les « parias » de la guerre par un de nos grands confrères, — oublieraient-on, dis-je, que beaucoup, hélas ! seront morts avant la fin des hostilités, avant la radiuse victoire, des suites directes ou indirectes de la maladie qui les a fait réformer ? Et on pourrait ainsi, dès lors, les laisser disparaître en leur refusant de suite cette médaille dont ils seront si fiers, en leur refusant ce rayon de bonheur, leur seule reconnaissance ? Non pas ! D'autant moins qu'ils n'en auront connu, qu'ils n'en connaîtront point d'autre : car c'est au milieu, c'est au milieu seulement qu'est allée la gloire, que va, chaque jour, le salut respectueux du passant qui, gravement, s'incline... C'est au milieu, et non pas ailleurs, qu'il faut honorer ces héros qui ne conviennent pas d'oublier d'avance qu'il n'est pas possible de laisser ces héros que rien ne signale à l'attention publique, exposés plus longtemps aux ruelles ou aux méchancetés d'un public mal informé. Les blessés d'un public mal informé, les blessés du feu, des rains du cœur ne se voient pas, hélas ! Désormais, à côté de nos héros de la guerre, il y a donc, il y a donc, au milieu des civils, il y a donc, il y a donc, au milieu de nous, des héros qui n'ont même jamais endossé

Sous notre Bonnet

INDÉPENDANCES
Respect à nos morts, à tous nos morts ; gloire à nos héros, à tous nos héros. Nous ne discuterons donc même pas cette étonnante appréciation de M. André Suarès dans l'Opinion : « Péguy est le Carlyle de la France, infiniment meilleur que l'autre, plus vrai, plus libre et plus humain. Et il en plus poète aussi. »

Mais quand M. Suarès ajoute : « Entre Carlyle et lui, il y a la différence de l'écaille à la plus large France », nous songeons à tous ces braves fils de l'étoile ! Ecosses qui viennent de lomber à Loos pour la « large France », et nous regrettons, pour M. Suarès, son inconvénient.

Enfin quand il conclut : « Quel pasteur de peuples est-il Jaurès, s'il est voulu de Péguy pour conscience ! » Nous songeons que l'assassin de Jaurès va comparaitre en cour d'assises, et nous semblons que ce serait le moment pour tout Français de réserver sa sévérité à la « conscience » de l'assassin plutôt qu'à celle de l'assassiné.

Il y a aussi une série de missions qui ressortissent à des services différents, à des autorités d'origines diverses. Elles ne peuvent toutes être tranchées suivant des règles claires, simples et générales, parce qu'elles se heurtent trop souvent à des cas particuliers. Elles reçoivent suivant les régions et les autorités des réponses parfois contradictoires.

Rien bien ! supposons maintenant qu'il y ait au sein des armées, non pas certes ce qui pourrait être proposé, des sortes de commissaires, mandataires et délégués du Parlement, non, nous ne voulons pas la création de pouvoirs. Il ne peut être question d'introduire une autorité coercitive.

